



Daniel Robin, Co-Secrétaire Général SNES- FSU  
Patrick Soldat, Secrétaire National SNES-FSU  
Serge Chabrol, Secrétaire Général SNEP-FSU  
Polo Lemonnier, Secrétaire National SNEP-FSU

À

**Madame Catherine GAUDY**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Directrice des Ressources Humaines  
72 rue Regnault  
75 243 Paris Cedex 13

Paris, le mardi 26 février 2013

Objet : recrutements Polynésie française

Madame la Directrice Générale,

Nous voulons par le présent courrier vous faire part d'une situation inacceptable concernant les recrutements opérés pour la Polynésie Française et pour laquelle nous demandons votre intervention.

Sous le quinquennat précédent, le Ministère de l'Éducation a progressivement retiré au Territoire les moyens d'exercer ses compétences en matière de recrutement dans le second degré. C'est ainsi qu'aujourd'hui le Ministère polynésien de l'Éducation ne compte plus aucun inspecteur détaché auprès de lui.

Dans le cadre de la convention de 2007 passée entre l'Etat et la Polynésie française, un certain nombre de règles ont été établies pour les phases de recrutement des personnels appelés à effectuer un séjour dans le cadre d'une Mise à Disposition de la Polynésie française.

Malgré ces règles, de nombreux dysfonctionnements sont à déplorer, remettant en cause l'équité de traitement des personnels déposant un dossier pour exercer en Polynésie.

D'une manière générale, sur 1249 candidats titulaires ayant postulé sur SIAT pour la rentrée 2013 en Polynésie française, 38 ont été écartés définitivement par les IA-IPR du vice-recteur et 539 ont été déclarés « non prioritaires ou avec réserve » et ce sans aucune explication au Ministère Polynésien de l'Éducation et donc encore moins à nos représentants du personnel dans les commissions consultatives paritaires (CCP) attachées auprès de l'administration Polynésienne de l'Éducation.

Pour ne prendre que l'exemple de l'éducation physique et sportive, près de 70 % des dossiers envoyés par les personnels dans le cadre réglementaire n'ont pas été présentés en commission comme l'oblige l'article 18 de la convention. Toujours en EPS, des candidats retenus en CCP avec une proposition d'affectation

.../...

pour la rentrée 2013, se sont vu adresser au final un refus de recrutement, décision prise en dehors et contre l'avis de la commission.

Le SNES-FSU et le SNEP-FSU considèrent comme inacceptable, tant vis-à-vis des autorités polynésiennes que des membres des CCP, le fait de transmettre des avis sur des candidatures sans la moindre explication. Personne ne sait ce que signifie « non prioritaire ou avec réserve ». Personne ne sait non plus ce qu'il adviendra des collègues qui ont été choisis par le Ministre malgré l'avis du Vice Rectorat.

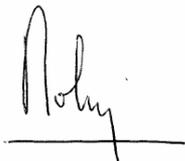
Nous ne pouvons que contester avec vigueur cette opacité et cette atteinte au paritarisme pourtant garanti par la Convention Etat-Polynésie française de 2007.

Nous exigeons d'avoir les motifs des 577 rejets de candidature par le Vice Recteur, les représentants des personnels de nos organisations syndicales ne pouvant accepter d'être privés de toute information sur ce point.

Cette opacité entretenue par le Vice-Recteur ne pourra qu'entraîner davantage de difficultés entre le service déconcentré du MEN et le Ministre polynésien de l'Education. Cette absence de communication est nuisible à tous et en particulier à l'image de la France dans ce pays d'outre mer.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir pour que les services de l'Education en Polynésie française retrouvent les moyens d'exercer leur compétence notamment en intervenant pour le rétablissement de la dotation en personnels d'inspection détachés auprès de la Direction des enseignements secondaires mais aussi en supprimant le passage des dossiers de candidature par le Vice Recteur, c'est-à-dire de revenir à ce qui existait avant 2010.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer Madame La Directrice des Ressources Humaines, l'expression de notre considération distinguée.



Daniel Robin



Patrick Soldat



Serge Chabrol



Polo Lemonnier